

# SÉANCE GÉNÉRALE DES MEMBRES DU CONSEIL

2020/03/02  
**19H00**  
HÔTEL DE VILLE  
SALLE DU CONSEIL

Sont présents: M. Jacques Lessard - Mme Juliette Jalbert - M. Alain Daigle - M. Germain Martin  
M. Alain Brochu - M. Charles Audet - M. Rock Rousseau - M. Patrice Bissonnette

## ORDRE DU JOUR

### 1.- PRIÈRE

### 2.- ORDRE DU JOUR

2.1 Ordre du jour - Adoption  tel que présenté  modifié

### 3.- PROCÈS VERBAUX

3.1 Procès-verbaux – Adoption  Séance ordinaire  Séance extraordinaire

### 4.- CORRESPONDANCE

Aucune

### 5.- RAPPORT DES COMITÉS OU DES DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS

5.1 Voirie (Germain Martin)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.4 Tourisme (Charles Audet)	<input checked="" type="checkbox"/>
5.2 Loisirs et urbanisme (Alain Brochu)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.5 Culture (Juliette Jalbert)	<input checked="" type="checkbox"/>
5.3 Incendie (Rock Rousseau)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.6 Communautaire et social (Alain Daigle)	<input checked="" type="checkbox"/>
		5.7 Développement économique et revitalisation (Juliette Jalbert)	<input checked="" type="checkbox"/>

### 6.- RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / C.C.U.

6.1 Aucun

### 7.- TRÉSORERIE

7.1 Présentation aux membres du Conseil les « états des recettes et dépenses » selon les différents départements.

### 8.- PRÉSENTATION DES COMPTES ET ENGAGEMENTS DES CRÉDITS

8.1 Lecture et commentaires des comptes de 1 500.\$ et plus

### 9.- ADMINISTRATION

9.1 Autorisation de paiement à CIMCO pour les travaux d'entretien et de la mise en marche des compresseurs de l'Aréna 76.

- 9.2 Adoption du règlement numéro 671, règlement abrogeant les règlements 652 et 623 concernant le programme d'aide à la revitalisation.
- 9.3 Avril, mois de la jonquille.
- 9.4 Autorisation de paiement à la MRC des Appalaches pour la quote-part pour l'année 2020.
- 9.5 Autorisation de paiement à Aéro-Feu pour l'achat d'équipement pour les appareils respiratoires pour le service des incendies.
- 9.6 Autorisation de paiement à la Société d'Assurances Automobile du Québec pour le droit d'immatriculation des véhicules pour l'année 2020.
- 9.7 Demande d'aide financière de Moisson Beauce pour leur collecte de dons annuelle.
- 9.8 Reconnaissance du rôle stratégique des pôles de développement dans le cadre de la prochaine stratégie de gouvernance en matière de développement économique local et régional.
- 9.9 Autorisation de paiement à CIMA+ pour des honoraires professionnels dans le projet des stations de pompage.
- 9.10 Autorisation de passage du « Tour de Beauce » pour leur événement qui aura lieu du 17 au 21 juin 2020.
- 9.11 Nomination de M. Charles Samson et Mme Audrey Mathieu comme enquêteurs délégués lors d'accident de travail.

## **10- URBANISME**

- 10.1 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 664, règlement amendement le règlement de zonage numéro 641.
- 10.2 Adoption du règlement numéro 664, règlement amendement le règlement numéro 641 relatif au zonage.
- 10.3 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 665, règlement amendement le règlement de lotissement numéro 639.
- 10.4 Adoption du règlement numéro 665, règlement amendement le règlement numéro 639 relatif au lotissement.
- 10.5 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 666, règlement relatif aux usages conditionnels.
- 10.6 Adoption du règlement numéro 666, règlement relatif aux usages conditionnels.
- 10.7 Adoption du règlement numéro 667, règlement amendement le règlement numéro 640 relatif à la construction.
- 10.8 Adoption du règlement numéro 668, règlement amendement le règlement numéro 642 relatif à l'émission des permis et certificats.
- 10.9 Adoption du règlement numéro 670, règlement amendement le règlement numéro 638 relatif au plan d'urbanisme.

## **11.- AUTRES SUJETS**

- 11.1 Aucun

## **12.- PÉRIODE DE QUESTIONS**

- 12.1 Le maire invite ↵ les citoyens à poser des questions.
- 12.2 Le maire invite ↵ les membres du Conseil à poser des questions.

## **13.- CLÔTURE DE LA SÉANCE**

- 13.1 La séance est déclarée close lorsque l'ordre du jour est épuisé.

## **14.- LEVÉE DE LA SÉANCE**

# **VILLE DE DISRAELI**

## **M.R.C. DES APPALACHES**

**Séance ordinaire  
du 2 mars 2020**

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Disraeli, tenue publiquement au lieu et heure ordinaires des séances de ce conseil, le lundi 2 mars 2020, conformément aux dispositions de la loi des Cités & Villes de la Province de Québec, à laquelle assistent Mme Juliette Jalbert, M. Germain Martin, M. Alain Daigle, M. Alain Brochu, M. Charles Audet et M. Rock Rousseau, sous la présidence de M. Jacques Lessard, maire.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1.- Prière
- 2.- Adoption de l'ordre du jour
- 3.- Adoption des procès-verbaux
- 4.- Lecture de la correspondance
- 5.- Rapport des comités
- 6.- Rapport du C.C.U.
- 7.- Trésorerie
- 8.- Présentation des comptes et engagement de crédits
- 9.- Administration
- 10.- Urbanisme
- 11.- Autres sujets
- 12.- Période de questions
- 13.- Clôture de l'assemblée
- 14.- Levée de la séance

### **2.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**03-2020-070**

**PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE  
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**

Que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point 9.12.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

### **3.- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**03-2020-071**

**PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE  
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**

Qu'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 février 2020 et de la séance extraordinaire du 18 février 2020 a été remise aux membres du conseil, dans les délais prescrits.

QUE les procès-verbaux ne sont pas lus et sont adoptés tels quels.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

4.- **CORRESPONDANCE - Résolutions selon la correspondance**

Aucune

5.- **RAPPORT DES COMITÉS**

- |   |                                     |   |                                     |
|---|-------------------------------------|---|-------------------------------------|
| 5.1 Voirie (Germain Martin)             | <input checked="" type="checkbox"/> | 5.4 Tourisme (Charles Audet)                                      | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5.2 Loisirs et urbanisme (Alain Brochu) | <input checked="" type="checkbox"/> | 5.5 Culture (Juliette Jalbert)                                    | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5.3 Incendie (Rock Rousseau)            | <input checked="" type="checkbox"/> | 5.6 Communautaire et social (Alain Daigle)                        | <input checked="" type="checkbox"/> |
|   |                                     | 5.7 Développement économique et revitalisation (Juliette Jalbert) | <input checked="" type="checkbox"/> |

6.- **RAPPORT DU C.C.U.**

6.1 Aucun

7.- **TRÉSORERIE**

Une présentation « des états recettes et dépenses » a été remise aux membres du conseil.

03-2020-072

**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET  
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**

8.- **PRÉSENTATION DES COMPTES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDITS**

8.1 **Lecture et commentaires des comptes de 1 500.\$ et plus**

03-2020-073

**PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU  
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

Que ce Conseil approuve le paiement des comptes selon la liste des chèques émis en date du 29 février 2020, totalisant 300 298.00 \$.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

Je, soussigné, certifie que la municipalité possède les crédits disponibles pour le paiement de ces déboursés.

*Patrice Bissonnette, Dir. gén. @ Sec.-trés.*

9.- **ADMINISTRATION**

9.1 **Autorisation de paiement à CIMCO pour les travaux d'entretien et de la mise en marche des compresseurs de l'Aréna 76.**

03-2020-074

Il est,  
**PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE  
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**  
Et résolu,

Que le Conseil autorise le paiement au montant de 11 849.92 \$ taxes incluses pour les travaux d'entretien et de mise en marche des compresseurs de l'Aréna 76.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.2 **Adoption du règlement numéro 671, règlement abrogeant les règlements 652 et 623 concernant le programme d'aide à la revitalisation.**

03-2020-075

Il est,  
**PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU**  
**APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**  
Et résolu,

Que le Conseil adopte le règlement numéro 671, règlement abrogeant les règlements numéro 652 et 623 concernant le programme d'aide à la revitalisation.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.3 **Avril, mois de la jonquille.**

**CONSIDÉRANT QUE** chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant ;

**CONSIDÉRANT QU'**environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises ;

**CONSIDÉRANT QUE** la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8 %, passant de 55 % en 1992 à 63 % en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public ;

**CONSIDÉRANT QUE** la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer ;

03-2020-076

En conséquence, il est,  
**PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU**  
**APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**  
Et résolu,

Que le Conseil municipal de la Ville de Disraeli encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.4 **Autorisation de paiement à la MRC des Appalaches pour la quote-part pour l'année 2020.**

03-2020-077

Il est,  
**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET**  
**APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**  
Et résolu,

Que le Conseil autorise le paiement à la MRC des Appalaches au montant de 144 037 \$ pour l'année 2020.

Que le paiement soit réalisé en deux versements égaux aux dates suivantes :

- 1<sup>er</sup> avril 2020 : 72 018.50 \$
- 1<sup>er</sup> août 2020 : 72 018.50 \$.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.5 **Autorisation de paiement à Aéro-Feu pour l'achat d'équipement pour les appareils respiratoires pour le service des incendies.**

03-2020-078

Il est,  
**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**  
**APPUYÉ PAR M. ALAIN DAIGLE**  
Et résolu,

Que le Conseil autorise le paiement à Aéro-Feu au montant de 11 209.78 \$ taxes incluses pour les équipements pour les appareils respiratoires au service des incendies.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.6 **Autorisation de paiement à la Société d'Assurances Automobile du Québec pour le droit d'immatriculation pour l'année 2020.**

03-2020-079

Il est,  
**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET**  
**APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU**  
Et résolu,

Que le Conseil autorise le paiement à la Société de l'Assurance Automobile du Québec au montant de 12 370.81 \$ pour l'immatriculation de l'ensemble des véhicules de la Ville pour l'année 2020.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.7 **Demande d'aide financière de Moisson Beauce pour leur collecte de dons annuelle.**

03-2020-080

**CONSIDÉRANT QUE** Moisson Beauce a fait une demande d'aide financière dans le cadre de leur campagne de financement pour l'année 2020;

En conséquence, il est,  
**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**  
**APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**  
Et résolu,

Que le Conseil informe les responsables de Moisson Beauce que la Ville de Disraeli ne participera pas financièrement à leur campagne de levée de fonds;

Que le Conseil souhaite tout le succès escompté à Moisson Beauce pour leur campagne de financement.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.8 **Reconnaissance du rôle stratégique des pôles de développement dans le cadre de la prochaine stratégie de gouvernance en matière de développement économique local et régional.**

**CONSIDÉRANT QUE** le développement économique local et régional est une compétence partagée entre les municipalités, les Municipalités régionales de comté (MRC) et le gouvernement du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC jouent un rôle d'accompagnateur et les municipalités jouent un rôle de catalyseur en matière de développement économique ;

**CONSIDÉRANT QUE** les cités régionales et les municipalités de centralité sont des pôles de développement qui dynamisent l'économie des régions;

**CONSIDÉRANT QUE** les pôles de développement ont sur leur territoire des parcs industriels, des équipements supra locaux ainsi que des infrastructures d'accueil pour la classe créative ;

**CONSIDÉRANT QUE** les pôles de développement facilitent le transfert technologique par la présence d'institutions d'enseignement et d'entreprises à caractère technologique comme les firmes d'ingénierie, les services de proximité aux entreprises et les réseaux d'innovation ;

**CONSIDÉRANT QUE** les pôles de développement ont une capacité d'attraction pour la venue de nouveaux entrepreneurs et de support au développement d'entreprises existantes ;

**CONSIDÉRANT QUE** les pôles de développement servent de relais avec les marchés des grands centres à travers les réseaux d'entreprises de services et les réseaux de transport ;

**CONSIDÉRANT QUE** les pôles de développement sont des pôles de développement économique majeurs qui rayonnent au-delà de leur territoire et de leur région.

03-2020-081

En conséquence, il est,  
**PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE**  
**APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**  
Et résolu,

Que le Conseil demande à la ministre du développement économique local et régional, madame Marie-Ève Proulx, reconnaisse le rôle stratégique des pôles de développement dans le cadre de la prochaine Stratégie de gouvernance en matière de développement économique local et régional.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.9 **Autorisation de paiement à CIMA+ pour des honoraires professionnels dans le projet des stations de pompage.**

03-2020-082

Il est,  
**PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU**  
**APPUYÉ PAR M. ALAIN DAIGLE**  
Et résolu,

Que le Conseil autorise le paiement à CIMA+ au montant de 6 902.40 \$ taxes incluses pour les honoraires professionnels dans le projet des stations de pompage.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté**

9.10 **Autorisation de passage du « Tour de Beauce » pour leur événement qui aura lieu du 17 au 21 juin 2020.**

**CONSIDÉRANT QUE** le *Tour de la Beauce* se déroulera du 17 au 21 juin 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** les administrateurs ont besoin d'une autorisation de la Ville de Disraeli afin de circuler sur les routes de notre territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Disraeli collaborera avec les organisateurs en ce qui a trait à la sécurité de l'événement sur son territoire;

En conséquence, il est,

03-2020-083

**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET**

**APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**

Et résolu,

Que le Conseil informe les organisateurs du *Tour de Beauce* qu'ils ont l'autorisation de circuler sur les routes du territoire le 17 juin 2020 pour la tenue de la 30<sup>e</sup> édition de leur événement.

Que le Service de sécurité incendie ainsi que le Service des travaux publics sont autorisés à collaborer avec le *Tour de Beauce* pour encadrer la sécurité de l'événement sur le territoire de la Ville de Disraeli.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.11 **Nomination de M. Charles Samson et Mme Audrey Mathieu comme enquêteurs délégués lors d'accident de travail.**

Il est,

03-2020-084

**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**

**APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU**

Et résolu,

Que le Conseil nomme Mme Audrey Mathieu et M. Charles Samson comme enquêteurs délégués lors d'accident de travail.

Que le Conseil autorise ces représentants à suivre la formation nécessaire pour le poste d'enquêteur.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.12 **Nomination du maire suppléant pour la période du 3 mars 2020 au 6 novembre 2021.**

Il est,

03-2020-085

**PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE**

**APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU**

Et résolu,

Que le Conseil établisse l'horaire des maires suppléants pour la période du 3 mars 2020 au 6 novembre 2021 comme suit :

- Mars 2020 à août 2020 : Juliette Jalbert
- Septembre 2020 à février 2021 : Germain Martin
- Mars 2021 à août 2021 : Alain Daigle
- Septembre 2021 au 6 novembre 2021 : Alain Brochu

Que le maire suppléant aura les mêmes fonctions et mêmes responsabilités que le maire durant son absence et/ou durant ses vacances.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**




10.- **URBANISME**

10.1 **Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement 664, règlement amendant le règlement de zonage numéro 641.**

03-2020-086

M. Patrice Bissonnette, directeur général dépose le certificat au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 664, amendant le règlement de zonage numéro 641 :

<p style="text-align: center;"><b>CERTIFICAT</b></p> <p style="text-align: center;">Relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 664, règlement amendant le règlement numéro 641 relatif au zonage.</p> <p>Je, Patrice Bissonnette directeur général de la Ville de Disraeli certifie :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 664, règlement amendant le règlement numéro 641 relatif au zonage, est de 2 210.</li><li>➤ Que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 232.</li><li>➤ Que le nombre de signatures apposées est de 0.</li></ul> <p>Je déclare :</p> <ul style="list-style-type: none"><li><input checked="" type="checkbox"/> Que le règlement numéro 664, règlement amendant le règlement numéro 641 relatif au zonage est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.</li><li><input type="checkbox"/> Qu'un scrutin référendaire doit être tenu.</li></ul> <p style="text-align: center;"></p> <p style="text-align: center;">Patrice Bissonnette Directeur général</p>
--

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

10.2 **Adoption du règlement numéro 664, règlement amendant le règlement numéro 641 relatif au zonage.**

03-2020-087

**Il est,  
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET  
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT  
Et résolu,**


QUE le Conseil adopte le règlement numéro 664, règlement amendant le règlement de zonage numéro 641 relatif au zonage.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire suppléant n'ayant pas voté.**

10.3 **Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement 665, règlement amendant le règlement de lotissement numéro 639.**

03-2020-088

M. Patrice Bissonnette, directeur général dépose le certificat au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 665, règlement amendant le règlement de lotissement numéro 639 :

<p style="text-align: center;"><b>CERTIFICAT</b></p> <p style="text-align: center;">Relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 665, règlement amendant le règlement numéro 639 relatif au lotissement.</p> <p>Je, Patrice Bissonnette directeur général de la Ville de Disraeli certifie :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 665, règlement amendant le règlement numéro 639 relatif au lotissement, est de 2 210.</li><li>➤ Que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 232.</li><li>➤ Que le nombre de signatures apposées est de 0.</li></ul> <p>Je déclare :</p> <ul style="list-style-type: none"><li><input checked="" type="checkbox"/> Que le règlement numéro 665 amendant le règlement numéro 639 relatif au lotissement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.</li><li><input type="checkbox"/> Qu'un scrutin référendaire doit être tenu.</li></ul> <p style="text-align: center;"></p> <p style="text-align: center;">Patrice Bissonnette Directeur général</p>
--

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

10.4 **Adoption du règlement numéro 665, règlement amendant le règlement numéro 639 relatif au lotissement.**

03-2020-089

**Il est,  
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET  
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT  
Et résolu,**


**QUE** le Conseil adopte le règlement numéro 665, règlement amendant le règlement numéro 639 relatif au lotissement.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire suppléant n'ayant pas voté.**

10.5 **Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement 666, règlement relatif aux usages conditionnels.**

03-2020-090

M. Patrice Bissonnette, directeur général dépose le certificat au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 666, règlement relatif aux usages conditionnels :

<p style="text-align: center;"><b>CERTIFICAT</b></p> <p style="text-align: center;">Relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 666, règlement relatif aux usages conditionnels.</p> <p>Je, Patrice Bissonnette directeur général de la Ville de Disraeli certifie :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 666 relatif aux usages conditionnels est de 2 210.</li><li>➤ Que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 232.</li><li>➤ Que le nombre de signatures apposées est de 0.</li></ul> <p>Je déclare :</p> <ul style="list-style-type: none"><li><input checked="" type="checkbox"/> Que le règlement numéro 666 relatif aux usages conditionnels est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.</li><li><input type="checkbox"/> Qu'un scrutin référendaire doit être tenu.</li></ul> <p style="text-align: center;"></p> <p style="text-align: center;">Patrice Bissonnette Directeur général</p>
---

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

10.6 **Adoption du règlement numéro 666, règlement relatif aux usages conditionnels.**

03-2020-091

**Il est,  
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET  
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT  
Et résolu,**

QUE le Conseil adopte le règlement numéro 666, règlement relatif aux usages conditionnels.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire suppléant n'ayant pas voté.**

- 10.7 **Adoption du règlement numéro 667, règlement amendant le règlement numéro 640 relatif à la construction.**
- 03-2020-092 Il est,  
**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET  
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT  
Et résolu,**
- QUE le Conseil adopte le règlement numéro 667, règlement amendant le règlement numéro 640, règlement relatif au règlement de construction.
- ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire suppléant n'ayant pas voté.**
- 10.8 **Adoption du règlement numéro 668, règlement amendant le règlement numéro 642 relatif à l'émission des permis et certificats.**
- 03-2020-093 Il est,  
**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET  
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT  
Et résolu,**
- QUE le Conseil adopte le règlement numéro 668, règlement amendant le règlement numéro 642, règlement relatif à l'émission des permis et certificats.
- ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire suppléant n'ayant pas voté.**
- 10.9 **Adoption du règlement numéro 670, règlement amendant le règlement numéro 638 relatif au plan d'urbanisme.**
- 03-2020-094 Il est,  
**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET  
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT  
Et résolu,**
- QUE le Conseil adopte le règlement numéro 670, règlement amendant le règlement numéro 638, règlement relatif au plan d'urbanisme.
- ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire suppléant n'ayant pas voté.**
- 11.- **AUTRES SUJETS**
- Dossier aréna (travail en collaboration avec le comité de maintien)
- 12.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 12.1 Le maire invite ↪ les citoyens à poser des questions
- 12.2 Le maire invite ↪ les membres du Conseil à poser des questions
- 13.- & 14.- CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**
- 03-2020-095 **PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET  
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**
- QUE cette séance soit levée à 19h30.
- ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

## CORRESPONDANCE DU MOIS

AUCUN

*Je, Jacques Lessard, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues  
au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le dir.-gén. / sec.-trés.  
de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.*

---

*Jacques Lessard, maire*

---

*Patrice Bissonnette, Dir. Gén. / Sec.-trés.*

---